|  |  |
| --- | --- |
|  | PROVINCE DE QUEBECMRC DE PIERRE-DE SAURELVILLE DE SAINT-OURS |

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 8 septembre 2025, le règlement numéro 2025-291 relatif à la circulation a été adopté et entre en vigueur selon la loi.

L'objet de ce règlement est d’ajouter les arrêts obligatoires sur l’avenue Saint-Ours, au coin de la rue Saint-Pierredans les deux directions et d’ajouter une interdiction de stationnement de plus de 30 minutes au coin du bureau de poste.

Donné à Saint-Ours, ce 9e jour de septembre 2025.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pascale Dalcourt

Directrice générale/secrétaire-trésorière

**Certificat de publication**

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d’office, avoir affiché le 9 septembre 2025 l’avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l’avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9ième jour de septembre 2025.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pascale Dalcourt

Directrice générale/greffière-trésorière